

Le clergé catholique face au pouvoir ottoman. Les brevets de nomination (*berât*) des évêques et des archevêques (17^{ème} siècle)

Elisabetta Borromeo

Les non musulmans dans l'espace ottoman constituent un domaine de recherche important des études ottomanes, notamment pour ce qui concerne leur place dans l'Empire, dans ses dimensions juridique, socio-économique et culturelle;¹ la présence des minorités de *zimmi* catholiques n'a cependant pas encore été traitée de façon systématique. Il est significatif que dans le livre sorti en 1982 sous la direction de Benjamin Braude et Bernard Lewis, la seule étude consacrée aux catholiques apostoliques romains, due à Robert Mantran, ne traite que des marchands étrangers à Constantinople.²

De fait, mis à part le travail pionnier d'Alphonse Belin³ (sur les catholiques à Constantinople) suivi par les études d'Eugenio Dalleggio D'Alessio (toujours sur les catholiques à Constantinople) et par l'essai de P. Argenti⁴ (sur les non musulmans à Chio) ainsi que plus récemment par les recherches de B. Heyberger,⁵ de B. Masters⁶ (qui ont tous les deux travaillé sur les chrétiens au Proche-Orient), de B. Slot⁷ (qui a entre autres enquêté sur les Latins des Cyclades), de S. M. Džaja⁸ (qui consacre une partie de son étude aux catholiques en Bosnie), par le livre de Char-

¹ Je ne citerai ici que quelques travaux parmi les plus importants parus depuis les années 1980. Cf. Benjamin Braude et Bernard Lewis (éds.), *Christians and Jews in the Ottoman Empire. The Functioning of a Plural Society* 1-2, New-York/Londres 1982; Amnon Cohen, *Jewish Life under Islam: Jerusalem in the sixteenth century*, Cambridge, Mass./Londres 1984; Ronald C. Jennings, *Christians and Muslims in Ottoman Cyprus and the Mediterranean World, 1571-1640*, New York/Londres 1993; Meropi Anastassiadou-Dumont (éd.), *Identités confessionnelles et espace urbain en terres d'islam*; numéro spécial de la *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée* 107-110 (2005), p. 229-245.

² Robert Mantran, "Foreign Merchants and the Minorities in Istanbul during the Sixteenth and Seventeenth Century", dans *Christians and Jews in the Ottoman Empire*, v. 1, p. 127-137.

³ Alphonse Belin, *Histoire de la Latinité de Constantinople*, Paris 1894.

⁴ Philip P. Argenti (éd.), *The Religious Minorities of Chios, Jews and Roman Catholics*, Londres 1970.

⁵ Bernard Heyberger, *Les chrétiens du Proche-Orient au temps de la Réforme catholique (Syrie, Liban, Palestine, XVII^e-XVIII^e siècles)*, Rome 1994.

⁶ Bruce Masters, *Christians and Jews in the Ottoman Arab World: The Roots of Sectarianism*, Cambridge 2001.

⁷ B.J. Slot, *Archipelagus Turbatus. Les Cyclades entre colonisation latine et occupation ottomane c.1500-1718* 1-2, Istanbul 1982.

⁸ S.M. Džaja, *Konfessionalität und Nationalität Bosniens und der Herzegowina: Voremanzipatorische Phase 1463-1804*, Munich 1984.

les A. Frazee⁹ et par les travaux de Rinaldo Marmara (sur les catholiques ottomans à Istanbul, au 19^{ème} siècle notamment¹⁰), les études qui traitent des communautés catholiques abordent presque toujours la question du point de vue de l'antagonisme entre islam et chrétienté occidentale¹¹ ou bien dans le cadre de l'histoire religieuse (histoire des missions¹² et de la Congrégation de la *Propaganda Fide*¹³).

Pour ma part, je voudrais me placer au point de vue ottoman, en étudiant dans cet article quelques brevets de nomination d'évêques et d'archevêques catholiques apostoliques romains, afin d'analyser l'attitude du pouvoir ottoman face aux *zimmi* catholiques ainsi que le rôle du clergé dans l'organisation de ces communautés.

Parmi les non musulmans bénéficiant du statut de *zimmi* (les chrétiens orthodoxes et les Juifs), la position juridique des catholiques était en effet la plus incertaine. Si d'un point de vue politique ils étaient des sujets ottomans comme les autres, la gestion des affaires spirituelles de ces communautés dépendait d'un pouvoir, notamment de Rome, qui non seulement se situait à l'extérieur de la juridiction des sultans, mais qui était aussi farouchement hostile à l'Empire ottoman, du moins dans le discours.¹⁴ À Constantinople, celui qui occupait la fonction de «patriarche latin» était un cardinal absent et son remplaçant sur place, le vicaire patriarcal, ne recevait aucune légitimation formelle de la part des Ottomans.¹⁵

Sans un chef religieux reconnu, comment le clergé catholique pouvait-il exercer son pouvoir spirituel et temporel sur ses ouailles? L'étude des brevets de nomination permettra, je l'espère, de donner quelques éléments de réponse en nous éclairant sur la position des religieux catholiques dans la société ottomane. Je m'arrêterai en particulier sur le *berât* accordé en 1608 à l'évêque de Syros¹⁶ pour ensuite

⁹ Charles A. Frazee, *Catholics and Sultans. The Church and the Ottoman Empire, 1453-1923*, Londres 1983. Il s'agit d'une présentation générale de l'histoire des catholiques apostoliques romains et des chrétiens ayant reconnu la suprématie du Pape, comme les Maronites, les Arméniens apostoliques, les Melkites, etc.

¹⁰ Rinaldo Marmara, "Comptes rendus du cimetière latin de Constantinople: Une source inconnue pour l'histoire de la latinité", *Journal asiatique* 291 (2003), p. 221-247; id., *Pancredi. Quartier levantin du XIX^e siècle*, Istanbul 2004; id., *Le registre du bague de Constantinople*, Montpellier 2004. Il s'agit d'études qui, tout en ayant le mérite de mettre à disposition du chercheur plusieurs documents tirés des archives des églises de Galata, se fondent cependant presque exclusivement sur des sources occidentales.

¹¹ Cf. par exemple Massimo Petrocchi, *La politica della Santa Sede di fronte all'invasione ottomana, 1444-1718*, Naples 1955; Marko Jačov, *I Balcani tra Impero ottomano e potenze europee (sec. XVI e XVII). Il ruolo della diplomazia pontificia*, Cosenza 1997.

¹² Cf. par exemple, Gualberto Matteucci, *La missione francescana, II. Il suo organizzarsi e secondo apostolato sotto i Turchi (1585-1704)*, Florence 1975.

¹³ Cf. Josef Metzler (éd.), *Sacrae Congregationis de Propaganda Fide Memoria Rerum. 350 ans au service des missions. 1622-1972 1-2*, Rome/Fribourg/Vienne 1971-73.

¹⁴ Cf. Géraud Poumarède, *Pour en finir avec la Croisade*, Paris 2004.

¹⁵ Cf. Belin, *Histoire*, et Slot, *Archipelagus*, p. 109-112.

¹⁶ ASV (pour Archivio di Stato, Venezia), BC (pour fonds *Bailo a Constantinopoli*), busta 250-II, f. 133.

le comparer avec d'autres *berât* destinés aux clergés aussi bien catholique¹⁷ qu'orthodoxe.¹⁸

Avant d'aborder le vif du sujet, je voudrais rappeler brièvement que les *berât* étaient des documents émis par le sultan (et donc portant sa *tuğra*) pour accorder un privilège ou nommer un agent de l'État.¹⁹ Les documents dont il sera question ici sont des *berât* d'investiture: il s'agit en effet de brevets de nomination à la fonction d'évêque ou d'archevêque accordés aux autorités religieuses chrétiennes, reconnaissant aux bénéficiaires un pouvoir juridictionnel et spirituel sur leurs ouailles.

Regardons de plus près le *berât* octroyé en 1608 à l'évêque de Syros, la seule île des Cyclades qui, à l'époque, était majoritairement catholique (environ 90% de la population).²⁰ Ce document, une copie du *berât* original, est conservé dans les Archives d'Etat de Venise dans le fonds *Bailo a Constantinopoli*,²¹ série *Carte Turche*,²²

¹⁷ On étudiera notamment deux *berât* dans leur traduction italienne. Il s'agit du brevet de nomination de Marino Bizzi à l'archevêché d'Antivari en 1609 (publié dans "Relatione della visita fatta da me Marino Bizzi, Arcivescovo d'Antivari, nelle parti della Turchia, Antivari, Albania e Servia. Alla Santità di Nostro Signore Papa Paolo Quinto", éd. Franjo Rački, "Izvjestaj barskoga nadbiskupa Marina Bizzia o svojem putovanju god. 1610 po Arbanaskoj i Staroj Srbiji", *Starine. Jugoslavenska Akademija Znanosti i umjetnosti* 20 (1888), p. 51-156) et du renouvellement du *berât* accordé en 1688 à Leonardo Balsarini, évêque de Chio (ASV, B.C., b. 345, entre 58 et 69/6). Pour le moment, je dois me contenter de ces documents en traduction italienne. Malheureusement, je n'ai pas encore eu l'opportunité de consulter d'autres *berât* en ottoman, dont on sait que certains sont conservés dans les archives de quelques îles des Cyclades (cf. Slot, *Archipelagus*): certainement une recherche dans les archives d'Istanbul en ferait d'ailleurs découvrir d'autres.

¹⁸ Je remercie Monsieur Vatin qui m'a aimablement mis à disposition des documents tirés du fonds ottoman conservés dans les archives du monastère de Saint-Jean de Patmos (APO), dont il est en train de dresser l'inventaire en collaboration avec Madame E. Zachariadou et Monsieur G. Veinstein. Cf. Nicolas Vatin, "Note préliminaire au catalogage du fonds ottoman des archives du monastère de Saint-Jean à Patmos", *Turcica* 33 (2001), p. 333-337. Sur les *berât* accordés au clergé orthodoxe, cf. aussi Josef Kabrda, *Le système fiscal de l'église orthodoxe dans l'Empire ottoman*, Brno 1969.

¹⁹ Cf. L. Fekete, "Berât", *The Encyclopaedia of Islam*, v. 1, p. 1205-1206. Pour un approfondissement de la signification et des origines du terme *berât*, cf. Nedjet GÖK, "An introduction to the *Berat* in Ottoman Diplomats", *Bulgarian Historical Review* 3-4 (2001), p. 141-150.

²⁰ Sur Syros à l'époque ottomane, cf. Slot, *Archipelagus*.

²¹ Ce fonds est constitué par les archives personnelles des bailes (ambassadeurs) de Venise à Constantinople qui, après avoir été longtemps conservées sur place, ont été transférées à Venise et laissées dans l'oubli, avant d'être traitées finalement, au cours de ces dernières années. Dans ce fonds ils se trouvent des documents en italien et en ottoman (mais aussi en grec, en hébreu, en arabe et en français), couvrant la période du milieu du XVI^e siècle à la fin du XVIII^e siècle. Il s'agit de traductions de textes ottomans (dont l'original est parfois encore conservé), de la correspondance des bailes et des ambassadeurs (avec Venise, avec les recteurs du *Stato da Mar*, les *provveditori*, les capitaines, les consuls, les drogman, les marchands vénitiens qui commerçaient dans l'Empire ottoman, etc.), ainsi que d'actes officiels émanant du gouvernement de la métropole (procès verbaux, dispositions des magistratures du gouvernement central de Venise, comme les patentes de nomination des drogman, les instructions aux bailes, etc.). Cf. Dilek Desai, "Les documents en ottoman des fonds des archives du baile à Constantinople", *Turcica* 33 (2001), p. 369-377.

qui rassemble par ordre chronologique les actes du gouvernement ottoman transcrits dans des registres, souvent partiellement,²³ après une sélection en fonction des intérêts spécifiques du gouvernement de Venise. Ce *berât* avait été obtenu suite à une requête du baile de Venise, à l'époque Ottaviano Bon (1522-1623),²⁴ la nomination concernant en effet un sujet de Venise, Giovanni Andrea Carga (1560-1617), originaire de San Daniele, ville du Frioul vénitien. Dans son étude sur les Cyclades à l'époque ottomane, B.J. Slot indique que déjà en 1604 Venise avait fait pression sur Rome pour obtenir la nomination à l'évêché de Syros de G.A. Carga, supérieur des Dominicains de Galata depuis 1601 (ou 1602) et délégué apostolique des missions du Levant.²⁵ C'est seulement en 1607 que Rome appuya enfin la demande vénitienne et, l'année suivante, le baile obtint de la Porte le *berât* qui est l'objet de cette analyse.

Comme dans les autres documents de ce type, après la *du'a* (invocation) et la *tuğra*, le *berât* commence par la formule «*nişân-i şerîf-i âlişân-i sultânî... biikmü oldur ki.*»²⁶ Puis, dans la première partie, on explique à qui, pourquoi et comment le *berât* a été accordé. De même, on indique le nom du bénéficiaire du *berât*, désigné

²² ASV, BC, Busta 250-II, f. 133.

²³ Ces documents ottomans ne sont pas tous traduits, mais leur contenu est résumé dans l'index.

²⁴ Ottaviano Bon résida à Constantinople de 1604 à 1609. Sur son bailage à la Porte, cf. la relation qu'il lut devant le Sénat vénitien à son retour ("Relazione del nobil' homo ser Ottaviano Bon, ritornato dal bailaggio di Costantinopoli, letta nell'eccellentissimo Senato a IX giugno MDCIX", dans *Relazioni di ambasciatori veneti al senato. Vol. XIV. Relazioni inedite (1512-1789)*, éd. Maria Pia Pedani-Fabris, Padoue 1996, p. 479-523). O. Bon écrivit aussi un autre texte concernant l'Empire ottoman : "Massime essenziali dell'Impero ottomano dal Bailo Ottaviano Bon," dans *Le Relazioni degli Stati europei lette al Senato dagli ambasciatori veneziani nel secolo decimosettimo - Turchia*, éd. Nicolò Barozzi et Guglielmo Berchet, Venise 1871, p. 116-124. On lui attribue aussi la rédaction d'une relation du sérail (*Relazione del Serraglio dell'imperatore de' Turchi*, Venise 1684) qui fut très probablement écrite par un homme de sa suite et dont plusieurs auteurs s'attribuèrent la paternité (cf. Godfrey Goodwin (éd.), *The Sultan's Seraglio. An Intimate Portrait of Life at the Ottoman Court. From the Seventeenth-Century Edition of John Wihbers (1625, 1650)*, Londres 1996). Pour un approfondissement de sa biographie, cf. M. Pasdera, "Bon, Ottaviano", dans *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, p. 421-424 et la bibliographie; cf. aussi Semavi Eyice, "Bon, Ottaviano", dans *Türkiye Diyanet Vakfı İslâm Ansiklopedisi*, Istanbul 1992, v. 6, p. 281.

²⁵ Après avoir fui de Syros une première fois en 1613 par peur de représailles de la part des Ottomans à la suite d'incursions de bateaux napolitaines en 1617, G.A. Carga fut accusé (parmi d'autres dignitaires catholiques) d'avoir espionné pour une flotte napolitaine qui boulinguaît alors dans l'Égée et fut exécuté sur ordre du *kapudan paşa* Güzelce İstanköylü Ali Paşa (cf. Francesco Luigi Pinzani, *Vita del venerabile Monsignore Giovanni Andrea Carga di Sandaniele, vescovo e martire di Sira*, Sandaniele 1855; Sophrone Pétridès, "Le vénérable Jean-André Carga, évêque latin de Syra (1560-1617)", *Revue de l'Orient Chrétien* 5 (1900), p. 407-422 et, notamment, Slot, *Archipelagus*, p. 131-134).

²⁶ "L'ordre portant le chiffre sacré sultanien de haute gloire...est ce qui suit", ASV, BC, Busta 250-II, f. 133, l.1. Ces actes d'investiture pouvaient s'ouvrir aussi sur une formule plus simple : "*sebeb-i tahîr-i hurîf oldur ki* (la raison pour laquelle ce document est écrit est la suivante)". Cf. L.Fekete, "Berât".

dans le texte ottoman comme *Fra Covan Andria* (pour Giovanni Andrea Carga), et on donne quelques renseignements sur les circonstances de sa nomination. De suite, on précise que le *berât* avait été accordé, comme je viens de le souligner, à la requête du baile de Venise.²⁷

Le nom du prédécesseur de Carga ainsi que les raisons de sa destitution, cités dans le document, posent des problèmes de lecture et d'interprétation.²⁸ Le nom, qui pourrait se lire *ḳamon* ou *ḳlamon*, ne se rapproche en effet ni du nom d'Agostino Gisulfi, prédécesseur de Carga et évêque de Syros entre 1592 et 1607,²⁹ ni d'Andrea Peri, un prêtre originaire de Syros que Rome avait nommé vicaire apostolique afin qu'il assure l'*interim* pendant la vacance du siège de l'évêché entre 1607 et avril 1608,³⁰ date à laquelle le *berât* de Carga a été émis. Les raisons pour lesquelles le mandat de ce *ḳamon* ou *ḳlamon* avait pris fin ne sont pas non plus très claires, le déchiffrement de cette partie n'aboutissant à aucune solution satisfaisante. La lecture de la traduction italienne du *berât*, faite à l'époque par Barnabà Bruti, un des drogmans au service du baile de Venise à la Porte ottomane, ne nous éclaire pas non plus sur ces deux points, le traducteur ayant omis de traduire le passage concernant les raisons de la destitution de l'évêque et son nom étant illisible. Sans pouvoir aller plus loin dans l'interprétation, on peut donc seulement affirmer que Carga succéda à un autre évêque, que semble avoir été reconnu par le gouvernement ottoman car son nom est cité dans le *berât* en tant qu'évêque de l'île. Après l'identité du bénéficiaire et les raisons de sa nomination, à la fin de cette première partie, le montant de 300 aspres au titre du *peşkeş* (litt. don³¹) et la date à laquelle la somme avait été remise au Trésor impérial (le 23 avril 1608) sont précisés.³²

Dans la seconde partie, on détaille les compétences d'Andrea Carga en tant qu'évêque de Syros et les droits qu'il exerce sur ses ouailles. Le sultan enjoint d'abord aux catholiques de l'île (*efrenc tâifesine*), tant religieux que laïcs, d'accepter Carga comme leur évêque en lui reconnaissant ses droits d'autorité compétente dans les affaires qui dépendent de l'évêché, et de ne pas contrevenir à ses déci-

²⁷ ASV, BC, Busta 250-II, f. 133, l.4.

²⁸ *Ibidem*, l. 3.

²⁹ Cf. Slot, *Archipelagus*.

³⁰ G. Hofmann, *Vescovadi cattolici della Grecia. III Syros*, Rome 1937.

³¹ Dans l'Empire ottoman, le *peşkeş* était une somme d'argent (parfois accompagnée par des cadeaux) que l'agent ou le fonctionnaire versait à son supérieur ou au Trésor au moment de son affectation à une poste, de sa nomination à une charge ou à une fonction, etc. Cf. Halil İnalçık, "Ottoman Archival Materials on *Millets*", dans *Christians and Jews in the Ottoman Empire*, v. 2, p. 447-448.

³² "ve 'âdet-i peşkeş için sene seb' 'aşre ve elf muharremiñ yedinci gününde hizâne-i 'âmireye ber vech-i nağd üç yüz akçe dâhil-i hazîneye eylemeğın mezkura bu berât-i hümayîni verdim (du fait que le septième jour de muharrem de l'année 1017 il a donné au titre de don ordinaire au trésor impérial 300 aspres de bon aloi, je lui ai remis le présent berât impérial)", ASV, BC, Busta 250-II, f. 133, l.4-5.

sions.³³ D'emblée, l'autorité de l'évêque en tant que chef de la communauté des catholiques de l'île est affirmée.

Puis le document énumère les domaines dans lesquels l'évêque exerce son pouvoir juridictionnel. Il ressort ainsi que l'évêque est le seul à pouvoir nommer et destituer les prêtres et les moines (*pâpâsları ve keşişleri*);³⁴ on précise également que les prêtres des villages (*ķura pâpâsları*) ne sont pas autorisés à célébrer les mariages sans son accord (*ma'rifeti yođiken*).³⁵ L'évêque est aussi investi du pouvoir de gestion des biens de l'évêché. Il apparaît ainsi que Carga a le droit d'accepter tout testament des religieux en faveur des pauvres de l'église³⁶ et que c'est lui qui administre toutes les propriétés rattachées aux églises de l'île (sous forme de *vakf*, comme le précise le document quelques lignes plus loin³⁷), tout comme il en gère les rentes. Enfin, le *berât* se conclut avec l'expression d'usage courante dans ce type de documents («*Şöyle bileler 'alâmet-i şerife i'timâd kılalar* [qu'on le sache et qu'on prête foi à la marque sacrée]»³⁸) et la datation³⁹ (11 *muħarrem* 1017, ce qui correspond au 27 avril 1608).

Si l'on compare le *berât* de Giovanni Andrea Carga à d'autres brevets de nomination accordés à des ecclésiastiques catholiques, on ne constate pas de différences majeures. Certes le nom du bénéficiaire et les circonstances dans lesquelles le brevet est octroyé ainsi que le montant du *peşkeş* changent.

Ainsi, en 1610 Marino Bizzi,⁴⁰ archevêque d'Antivari (ville sur la côte de la mer adriatique, aujourd'hui Bar en Monténégro) et, en 1688, Leonardo Balsarini, évêque de Chio,⁴¹ n'avaient pas obtenu leur *berât* à la suite de l'intervention d'un re-

³³ ASV, BC, Busta 250-II, f. 133, l.7-10.

³⁴ *Ibidem*, l.12-14.

³⁵ *Ibidem*, l.12.

³⁶ “*mezkurun piskoposluđına müte 'allik bir papaş ve yađud bir keşiş mürd olduđta kelisa fıkarcasına ber ne vaşiyet ederlerse mađbul ola*”, *ibidem*, l.11. Dans le système juridique musulman, qui ne reconnaissait pas les personnes morales, l'église ne pouvait en effet pas être la bénéficiaire de tels legs. Cf., à ce propos, les *fetvâ* d'Ebü-s-Su'üd dans E. Düzdađ, *Şeyhülislâm Ebussuüd Efendi Fetvaları*. 16. *Asır Türk Hayatı*, Istanbul 1983, p. 103.

³⁷ ASV, BC, Busta 250-II, f. 133, l.16-17.

³⁸ *Ibidem*, l.17-18.

³⁹ *Ibidem*, l.18.

⁴⁰ Marino Bizzi naquit à Arbe vers 1565. Après des études de droit civil et canonique, il fut nommé archiprêtre de la cathédrale d'Arbe. En 1608, le pape Paul V le désigna comme archevêque d'Antivari, primat de Serbie et administrateur de l'église de Budva (1608-1624). Il mourut à Rome en février 1625. Cf. Domenico Caccamo, “Bizzi (Bizzius, Bizza), Marino”, dans *Dizionario Biografico degli Italiani*, v. 10, Rome 1968, p. 742-744; Daniele Farlato, *Illyrici sacri tomus septimus*, Venise 1817, *passim*. Sur la relation de sa visite apostolique en 1610 (Marino Bizzi, “Relatione”), cf. Georg Stadtmüller, “Die Visitationsreise des Erzbischofs Marino Bizzi”, dans *Serta Monacensia*, Leiden 1952, p. 184-199.

⁴¹ ASV, B.C., b. 345, entre 58 et 69/6. Leonardo Balsarini fut nommé en 1668 évêque titulaire de Philadelphie et coadjuteur *cum futura successione* de l'évêque de Chio, Andrea Sofiano, à qui il succéda en 1680. Il joua un rôle important en 1695 pendant l'occupation de Chio par les Vénitiens, à qui il servit d'espion. Quand les Vénitiens furent chassés par les Ottomans dans les premiers mois de 1696, Balsarini quitta aussi l'île, tout en gardant le ti-

présentant diplomatique européen. Il s'agit là d'un point très important qu'il faut souligner car ceci montre en effet que contrairement à ce qui est souvent affirmé, les religieux qui étaient envoyés par le Saint-Siège dans l'Empire ottoman ne devaient pas chercher (toujours et de façon systématique) leur protection auprès des puissances de l'Europe latine qui avaient conclu des Capitulations avec le Grand Seigneur, et que les résidents catholiques dans l'Empire n'étaient pas par nature des protégés des puissances occidentales. Dans son étude sur les Cyclades à l'époque ottomane, B. J. Slot a de fait déjà démontré que l'affirmation selon laquelle le statut juridique des catholiques de l'Empire ottoman se fondait sur les privilèges dont jouissaient les ressortissants étrangers est seulement valable pour le 19^{ème} siècle.⁴² La Porte n'aurait par ailleurs jamais pu accepter ouvertement qu'une partie de ses ressortissants, leur pourcentage fût-il très minime, passât collectivement sous juridiction étrangère.

Il est cependant vrai que l'intervention d'une puissance occidentale pouvait accélérer l'obtention du *berât*. Comme je l'ai déjà souligné, Giovanni Andrea Carga, nommé par le Saint Siège le 30 juillet 1607, dut à la requête du baile de Venise auprès de la Porte de se voir accorder un *berât* le 27 avril 1608, seulement neuf mois après sa désignation.⁴³ Marino Bizzi, qui nous dit avoir obtenu le brevet grâce au réseau que lui-même avait établi avec les représentants du pouvoir ottoman,⁴⁴ dut attendre un an et sept mois: nommé archevêque d'Antivari par le Saint Siège le 4 février 1608, il n'obtint en effet le *berât* que le 9 septembre 1609. Le nombre limité de *berât* ici étudiés ne permet cependant pas de tirer de conclusions définitives.

Il se relève de même que l'ecclésiastique obtint le *berât* suite à la destitution de l'évêque précédemment en poste (pour G.A. Carga⁴⁵) ou parce que le siège était vacant (pour M. Bizzi⁴⁶). Il pouvait y avoir également d'autres raisons: L. Balsarini se vit par exemple délivrer le *berât* parce que l'original avait été égaré.⁴⁷ En outre les

tre d'évêque de Chio jusqu'en 1698, lorsqu'il fut nommé évêque de Corinthe (Argenti, *Religious Minorities*).

⁴² Slot, *Archipelagus*, p. 110.

⁴³ ASV, B.C., Busta 250-II, f. 133.

⁴⁴ Grâce au soutien d'un certain "*Mahmut Chiemanchis Paça...mio patriotta di Arbe, che nella guerra del 1571 fu preso sopra quell'isola con molti altri fanciulli di anni 8 dai Turchi di Obrovazzo, e condotto a Costantinopoli, et impiegato alla disciplina militare, riuscì fra l'altre sue prodezze, così valente nel tirar l'arco, che fu chiamato per soprannome Chiemanchis, cioè principe degli arcieri. Per il che nell'ultime spedizioni per Ungaria hebbe il carico di conduttier di 8-m spaboglani, poi tornato a Costantinopoli fu fatto Mirabur del Granturcho cioè gran Maresciallo, poi Bassa in Natolia, e parente diGranturcho, che li diede per moglie una sultana del sangue.*", Bizzi, "Relatione", p. 62-63.

⁴⁵ ASV, B.C., Busta 250-II, f. 133.

⁴⁶ Bizzi, "Relatione", p. 64.

⁴⁷ ASV, B.C., b. 345, entre 58 et 69/6.

brevets devaient être renouvelés chaque fois qu'un nouveau sultan accédait au pouvoir.⁴⁸

Quant à l'argent que le bénéficiaire du *berât* devait verser au Trésor (le *peşkeş*), il serait également nécessaire d'examiner un plus grand nombre de documents pour pouvoir se faire une idée plus précise des variations des montants. Pour le moment, on peut seulement constater qu'il ne se passait que quelques jours entre le paiement et la délivrance du *berât* et que la somme due au titre de *peşkeş* semble être fonction de l'importance du diocèse (de son étendu et de ses rentes) et du niveau hiérarchique de l'ecclésiastique. Si l'on prend deux *berât* émis à la même période, on constate en effet que Marino Bizzi, archevêque d'Antivari, versa 880 aspres en septembre 1609⁴⁹ (son diocèse comprenait les évêchés situés en Albanie du nord, une région majoritairement catholique à l'époque⁵⁰). Giovanni Andrea Carga, qui n'était qu'évêque de Syros⁵¹ (île certes à majorité catholique, mais dont la superficie est seulement de 87 km²) ne paya en revanche que 300 aspres en avril 1608.⁵² Pour le reste, comme je l'ai déjà souligné, les *berât* octroyés à des ecclésiastiques catholiques développaient les mêmes points quant aux compétences et pouvoirs de leur bénéficiaire.

Entre les trois *berât* ici considérés, apparaissent néanmoins deux variations. On a vu que dans le *berât* de Carga les prêtres ne pouvaient célébrer les mariages qu'avec l'accord de l'évêque.⁵³ Dans le *berât* émis en faveur de Marino Bizzi⁵⁴ et dans le renouvellement de celui de L. Balsarini,⁵⁵ il est aussi précisé que seul l'ecclésiastique bénéficiaire du brevet pouvait intervenir lorsqu'un/une de ses ouailles quittait son conjoint, cette autorité étant élargie dans le *berât* de Bizzi au cas où un de deux époux désirait divorcer.⁵⁶ Aussi surprenantes que ces précisions puissent paraître

⁴⁸ Cf. Kabrda, *Système Fiscal*, p. 58-60.

⁴⁹ Bizzi, "Relatione", p. 64.

⁵⁰ L'archevêché avait sous sa juridiction les diocèses de Scutari (Shkodër), de «Sappa» (la région des montagnes entre les fleuves Drin et Fanit) et d'Alessio (Lezhë). La population catholique se concentrait notamment dans la région d'Antivari (le *kazâ* de Karadağ dans le *sancâk* de Shkodër), ainsi que dans les montagnes au nord et au sud du Drin (le *sancâk* de Dukagjin). Sur l'Albanie à l'époque ottomane, et notamment sur les catholiques albanais, cf. Halil İnalçık, "Arnawutluk", dans *The Encyclopaedia of Islam*, v. 1, p. 670-678; Peter Bartl, "Die Albaner-Versammlung von Dukagjin im Jahre 1608", dans *Beiträge zur Südosteuropä-Forschung. Anlässlich des II. Internationalen Balkanologenkongresses in Athen, 7.V.-13.V.1970*, Munich 1970, p. 7-14; Bazilije Pandžić, "L'opera della S. Congregazione per le popolazioni della Penisola Balcanica centrale", dans *Sacrae Congregationis de Propaganda Fide Memoria Rerum*, v. 1 i (1622-1700), p. 292-315; Stravo Skendi, *Religion in Albania during Ottoman Rule*, Boulder, CO 1988.

⁵¹ Cf. Slot, *Archipelagus*.

⁵² ASV, B.C., b. 250-II, f. 133, l. 5. Sur le montant du *peşkeş* versé par des ecclésiastiques orthodoxes, cf. Kabrda, *Système Fiscal*, p. 59-60.

⁵³ *Ibidem*, l. 12

⁵⁴ Bizzi, "Relatione", p. 64.

⁵⁵ ASV, B.C., b. 345, entre 58 et 69/6.

⁵⁶ Ce passage concernant le pouvoir d'intervention de l'ecclésiastique en cas de divorce d'une de ses ouailles est également présent dans le renouvellement du *berât* accordé à An-

(pour l'église catholique le mariage étant indissoluble et le divorce par conséquent impossible), elles montrent bien comment le clergé, se faisant reconnaître par la Porte un pouvoir dans ce domaine, cherchait à éviter que les catholiques ottomans s'adressaient aux prélats orthodoxes ou aux cadis pour obtenir un divorce afin de limiter des pratiques qui, pour l'Eglise catholique post-tridentine, n'étaient que des «abus». On sait par ailleurs que les religieux catholiques dans l'Empire ottoman cherchaient à empêcher les mariages mixtes (entre femmes catholiques et musulmans ou entre orthodoxes et catholiques), ces unions étant pour eux une des causes de ces «abus». ⁵⁷ Autrement dit, Rome essayait de protéger les catholiques résidant dans l'Empire ottoman des influences de l'église orthodoxe et de l'islam, où la répudiation et le divorce étaient licites. On comprend alors pourquoi ces précisions sont absentes du *berât* de Carga. ⁵⁸ Ce dernier, étant en effet l'évêque d'une île presque entièrement peuplée de catholiques, n'avait probablement pas (ou presque pas) à se confronter à ces «abus». C'était le contraire à Chio ⁵⁹ (où Balsarini était évêque) et dans le diocèse d'Antivari (où Bizzi avait été nommé archevêque), où la population catholique était loin d'être majoritaire ⁶⁰ et les mariages mixtes devaient être nombreux.

La seconde différence entre les *berât* étudiés ici concerne les questions d'héritage. J'ai évoqué plus haut que dans le *berât* de Carga, il était établi que tout testament de religieux en faveur des pauvres de l'église était accepté par la Porte (droit de fonder des *vakıf*). ⁶¹ Dans les *berât* de Bizzi, il apparaît aussi que les biens du religieux décédé d'un montant supérieur à 5000 aspres revenaient au Trésor impérial. Quand la valeur des biens était inférieure à 5000 aspres, ils allaient à l'évêque. ⁶²

Pour comprendre toute l'importance de ce passage et sa signification profonde dans le cadre de l'étude du positionnement du clergé catholique, il faut se tourner vers l'analyse des *berât* accordés à des évêques orthodoxes. Prenons comme exemple de comparaison le brevet de nomination à l'évêché de Karpathos (une île du Dodécanèse) d'un religieux orthodoxe (un certain *pâpâ Yani*), document daté du 30 juin 1551. ⁶³ Ce *berât* présente, dans son ensemble, la même structure et les mêmes termes que les *berât* accordés au clergé catholique. Néanmoins, il révèle que l'évêque orthodoxe de Karpathos dépendait dans l'exercice de son autorité d'un pouvoir hiérarchiquement supérieur, celui du patriarche de Constantinople.

drea Soffiano, évêque de Chio de 1642 à 1648. Le texte du brevet a été publié en traduction anglaise dans Paul Rycaut, *The present state of the Greek and Armenian churches, anno Christi 1678*, Londres 1679, p. 115-118.

⁵⁷ Heyberger, "Les Chrétiens".

⁵⁸ ASV, B.C., b. 250-II, f. 133.

⁵⁹ Sur Chio à l'époque ottomane, cf. Argenti, *Religious Minorities*.

⁶⁰ Sauf, comme je l'ai souligné ci-dessus, dans certaines parties de l'archevêché d'Antivari.

⁶¹ ASV, B.C., b. 250-II, f. 133, l. 11 et 16-17.

⁶² Bizzi, "Relatione", p. 64.

⁶³ APO, dossier 1b, document 20.

En effet, à la différence de Marino Bizzi, qui, je l'ai souligné, était le bénéficiaire des petits héritages, le *berât* accordé à *Pâpâ Yani* précise que les legs inférieurs à 5000 aspres de religieux morts sans héritiers revenaient au patriarche, c'est-à-dire au patriarche de Constantinople.⁶⁴

La mention du patriarche orthodoxe de Constantinople figure également dans le renouvellement du *berât* attribué au moine Kalistos, confirmé dans ses fonctions d'évêque de Leros, Kalimnos et Astipalea, le 24 mars 1567.⁶⁵ Dans ce document, on apprend en effet que la Porte lui avait accordé le *berât*, sa nomination ayant reçu «l'accord du patriarche de la ville bien gardée d'Istanbul (*mahrûse-i İstanbul batrîği ma'rifeti-ile*)».⁶⁶

Compte tenu du fait que, pour le clergé catholique, l'évêque bénéficiait de l'héritage des religieux, et que les *berât* qui lui ont été accordés ne mentionnent jamais d'autorité centrale pour tous les sujets catholiques de l'Empire ottoman, on peut conclure que la Porte ne traitait les catholiques comme une seule communauté. Bien d'avantage, il existait pour elle autant de communautés catholiques qu'il y avait d'évêques ou d'archevêques.

Dans les deux brevets de nomination accordés aux évêques orthodoxes, on trouve par contre la mention d'une procédure d'enregistrement, détail absent dans les brevets de nomination accordés au clergé catholique. Il ressort ainsi que pour ces deux ecclésiastiques orthodoxes, l'octroi du *berât* n'était possible que si leur évêché avait été préalablement enregistré: «*defterde piskopôsliği üzerinde muğarrer olmağın bu berât-ı hümayûmı verdim* (Comme son évêché est confirmé dans le registre, je lui ai remis le présent *berât* impérial)», lit-on par exemple dans le brevet de *Pâpâ Yani*.⁶⁷

A ce propos, il est intéressant de souligner que les archives ottomanes conservent des registres concernant l'organisation des évêchés orthodoxes. Dans les *Piskopos mukâtaası defterleri (Kâmil Kepeci)*,⁶⁸ on a en effet enregistré les *berât* et les ordres concernant les ecclésiastiques dépendant des patriarchats orthodoxes de Constantinople, de Jérusalem, d'Alexandrie, d'Antioche, d'Ohrid et d'Ipek (Peč) ainsi que les documents portant sur le patriarcat arménien de Constantinople, pour

⁶⁴ «*bir keşiş veyâ bir pâpâs mürd olub vârişi kalmasa evvelden olgelen kânûn üzre rızkınıñ beş biñden aşâğası patrik için zabt olunub* (si un moine ou un pape meurt sans héritier, en application du *kânûn* ayant cours précédemment, ce qui dans son héritage sera inférieur à 5000 [aspres] sera saisi pour le patriarche)», *Ibidem*, l. 12-13 (translittération et traduction de M. Nicolas Vatin).

⁶⁵ APO, dossier 1b, document 36.

⁶⁶ *Ibidem*, l.2.

⁶⁷ APO, dossier 1b, document 20, l. 6 (translittération et traduction par M. Nicolas Vatin). Le *berât* du moine Kalistos est lui aussi renouvelé parce qu'il «a été confirmé que cette métropolitite [l'évêché des îles de Leros, Kalimnos et Astipalea] revenait bien au susdit [Kalistos] selon le registre kaghanien», APO, dossier 1b, document 36, l. 5-6 (traduction par M. Nicolas Vatin).

⁶⁸ Istanbul, Başbakanlık Arşivi.

une période allant de 1641 à 1837.⁶⁹ Ces registres ont été émis par un des offices de la chancellerie des finances de l'Empire pour enregistrer tous les documents concernant les revenus liés à la charge d'évêque.

Dans la liste des sièges de métropolitains et des évêques que Halil İnalçık a tirée du premier de ce registre (1641-1651), on trouve aussi des évêchés/archevêchés catholiques, présentés cependant comme s'ils étaient dépendant des différents patriarchats orthodoxes.⁷⁰ Ceci est tout à fait significatif de la position ambiguë de l'Église catholique face au pouvoir ottoman: cela prouve en effet que la Porte reconnaissait certes les ecclésiastiques catholiques, mais en les considérant cependant comme faisant partie de l'organisation de l'Église orthodoxe, au moins du point de vue fiscal et dans certaines régions de l'Empire.

On sait d'ailleurs que cette situation peu claire pouvait donner lieu à des conflits entre les religieux orthodoxes et le clergé catholique, qui se livraient en effet à une rivalité parfois acharnée pour des questions de juridiction ecclésiastique (comme par exemple au sujet de la perception de la dîme que les fidèles devaient verser à l'Église), les deux parties tentant souvent de résoudre leur conflit en sollicitant des ordres du sultan en leur faveur.⁷¹ Dans les villages situés le long de la Bojana, où le patriarche orthodoxe de Peç avait essayé de percevoir de la population de rite latin les impôts dont ses ouailles étaient redevables, l'archevêque catholique d'Antivari, Marino Bizzi, s'était par exemple adressé aux *cadi* et *voïvode* d'Ulcinj pour mettre un terme à ces extorsions, en obtenant un ordre du sultan en sa faveur.⁷²

Bien que ne pouvant pas arriver à des conclusions définitives vu le nombre limité d'exemples ici analysés, cette étude comparative de quelques *berât* accordés à des ecclésiastiques orthodoxes et catholiques s'est révélé, je crois, riche d'enseignements. Il a été montré que les évêques et les archevêques que Rome nommait dans les différents diocèses de l'Empire ottoman devaient obtenir un *berât* de la Porte. Grâce à ces *berât*, les religieux acquéraient en effet la reconnaissance officielle du sultan en tant que chefs des *zimmî* de rite latin. L'autorité fiscale et juridictionnelle de l'ecclésiastique était explicitée en matière de nomination des curés et des missionnaires, de contrôle de leur activité, de gestion des affaires internes à la communauté catholique. En cela, je l'ai souligné, la situation du

⁶⁹ Sur ces registres, cf. İnalçık, "Ottoman Archival Materials".

⁷⁰ L'archevêché des catholiques (*efrenciyye*) d'Antivari apparaît ainsi dépendre du patriarcat de Constantinople; l'évêché des catholiques (*efrenciyan*) de l'île non identifiée d'*Andrea* du patriarche orthodoxe d'Ohrid; l'évêché des chrétiens dépendant des religieux latins (*rubbanân-i Latin*) des *sancâk* de Bosnie, Kilis, Hersek du patriarche orthodoxe de Peç (*ibidem*, p. 441-444).

⁷¹ Cf. par exemple Bizzi, "Relatione", p. 128 et 131; Vincenzo Zmajevich, "Notizie Universali dello stato di Albania, e dell'operato da Monsig.r Vincenzo Zmaievich Arcivescovo di Antivari Visitatore Apostolico dell'Albania", dans *Quellen und Materialien zur Albanischen Geschichte im 17. und 18. Jahrhundert*, éd. Peter Bartl, Munich 1979, p. 127.

⁷² Bizzi, "Relatione", p. 149-150.

clergé catholique n'avait rien d'exceptionnel, les *berât* du clergé orthodoxe ayant la même teneur.

On a vu que, à première vue, ces brevets de nomination octroyés aux ecclésiastiques orthodoxes ne présentaient pas de différences majeures dans leur structure et leur contenu, l'évêque se voyant attribuer les mêmes compétences que celles accordées aux ecclésiastiques catholiques pour ce qui relève de la discipline interne de la communauté et du statut personnel (mariage, héritage). Il semble cependant que les évêques orthodoxes jouissaient d'une protection plus poussée que les ecclésiastiques catholiques. À la fin du *berât* octroyé à *Pâpâ Yani*, on précise en effet qu'on ne doit pas convertir les mécréants (les ouailles de l'évêque) par la force à l'islam;⁷³ que les musulmans n'ont pas le droit d'entrer dans son église pour commettre des actes de violences;⁷⁴ «qu'on ne lui prenne pas sans raison ses chevaux et mulets quand il va collecter les taxes».⁷⁵ Il s'agit d'un passage absent des trois *berât* accordés aux religieux catholiques, un silence très significatif: il révèle en effet la faiblesse de l'église catholique dans l'Empire ottoman, due, comme je l'ai rappelé à plusieurs reprises, à l'absence d'une autorité catholique suprême reconnue par la Porte. Ce vide de pouvoir explique aussi pourquoi le clergé orthodoxe et catholique n'accomplissaient pas les mêmes démarches pour obtenir le *berât* (et, par conséquence, n'étaient pas de la même façon légitimés par le pouvoir ottoman).

Les *berât* octroyés aux ecclésiastiques catholiques étaient obtenus à titre individuel et non au nom de celui qui occupait la fonction de «patriarche latin», le vicaire patriarcal de Constantinople, qui ne fut jamais reconnu par la Porte en tant que chef des catholiques résidant dans l'Empire. Tout au contraire, c'était une instance laïque (la *Magnifica Comunità di Pera*), formellement reconnue par la Porte par les capitulations accordées aux Génois de Galata en 1453,⁷⁶ qui représentait les catholiques dans la capitale. Néanmoins, son pouvoir déclina lorsqu'en 1682 la Congrégation de la *Propaganda Fide* lui enleva entièrement l'administration des biens ecclésiastiques. Ce développement fut accéléré par l'influence des puissances occidentales qui allait grandissant dans les affaires concernant les catholiques de l'Empire. C'était donc souvent (mais pas toujours) par l'intermédiaire des puis-

⁷³ APO, dossier 1b, document 20, l. 16.

⁷⁴ *Ibidem*, l. 16-17.

⁷⁵ “*rûsüm cem'ine giderken atların ve katırların kimesne bi'vech almıyalar*”, *Ibidem*, l.16-17 (translittération et traduction par M. Nicolas Vatin).

⁷⁶ Cet *abdnâme* fut renouvelé en 1613, 1617, 1624 et 1652. Sur les capitulations accordées aux Génois de Galata, cf. Halil İnalçık, “Ottoman Galata, 1453-1553”, dans *Première rencontre internationale sur l'Empire ottoman et la Turquie moderne, Paris, 18-22 janvier 1985: 1. Recherches sur la ville ottomane: le cas du quartier de Galata. II. La vie politique, économique et socio-culturelle de l'Empire ottoman à l'époque jeune-turque*, éd. Edhem Eldem, Paris/Istanbul 1991, p. 17-31 et la bibliographie. Sur la *Magnifica Comunità di Pera*, cf. A. Belin, *cit.*; C. Saih, *Notice historique sur la communauté latine ottomane*, Constantinople 1908; E. Dalleggio d'Alessio, “La communauté latine de Constantinople au lendemain de la conquête ottomane”, *Échos d'Orient* 36 (1937), p. 309-317.

sances catholiques que l'ecclésiastique se voyait accorder un *berât*. D'ailleurs, Rome choisissait souvent les évêques et les archevêques sous la pression des pouvoirs européens. On a vu que Venise avait par exemple commencé à appuyer la nomination de Giovanni Andrea Carga longtemps avant sa nomination. Ces négociations masquaient souvent des conflits acharnés entre les puissances occidentales qui cherchaient à exercer et à affirmer leur influence dans l'Empire ottoman.⁷⁷ La nomination par Rome (un processus souvent long) n'était ainsi que la première étape d'une procédure, parfois riche d'obstacles, auprès de la Porte pour que l'ecclésiastique soit reconnu dans ses fonctions par le pouvoir ottoman.

L'absence d'un chef religieux reconnu, et, par conséquence, d'un contrôle centralisé des sujets catholiques de l'Empire, explique aussi pourquoi, contrairement au cas des ecclésiastiques orthodoxes, l'obtention des *berât* par les religieux catholiques ne requérait ni l'accord du patriarche (et pour cause) ni l'enregistrement préalable de leur évêché dans la chancellerie ottomane. À la différence de l'Église orthodoxe, à la tête de laquelle figurait le patriarche de Constantinople, les catholiques *zimmi* ne disposaient pas d'organisation qui était autorisée à les représenter comme un ensemble plus ou moins cohérent: le gouvernement ottoman ne leur donnait qu'une légitimation «régionale» par des *berât* accordés aux divers évêques et archevêques. De son côté, Rome tentait d'exercer son contrôle sur l'organisation ecclésiastique dans l'Empire ottoman et sur les catholiques de l'Empire en se servant des voies diplomatiques des puissances occidentales, qui ne se privèrent d'ailleurs pas de se disputer la protection des catholiques dans l'Empire ottoman.

Sources d'archives

Archives du monastère de Saint-Jean de Patmos (APO), dossier 1b.
 Archivio di Stato, Venezia (ASV), fonds *Bailo a Constantinopoli (BC)*, busta 250-II, busta 345.

Références bibliographiques

- Anastasiadou-Dumont, Meropi (éd.), *Identités confessionnelles et espace urbain en terre d'Islam*, numéro spécial de la *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée* 107-110 (2005).
- Argenti, Philip P. (éd.), *The Religious Minorities of Chios, Jews and Roman Catholics*, Londres 1970.
- Bartl, Peter, "Die Albaner-Versammlung von Dukagjin im Jahre 1608", dans *Beiträge zur Südosteuropa-Forschung. Anlässlich des II. Internationalen Balkanologenkongresses in Athen, 7.V.-13.V.1970*, Munich 1970, p. 7-14.

⁷⁷ Cf. Slot, *Archipelagus*.

- Belin, M.A., *Histoire de la Latinité de Constantinople*, Paris 21894.
- Bizzi, Marino, "Relatione della visita fatta da me Marino Bizzi, Arcivescovo d'Antivari, nelle parti della Turchia, Antivari, Albania e Servia. Alla Santità di Nostro Signore Papa Paolo Quinto", dans [Franjo Rački (éd.)] "Izvještaj barskoga nadbiskupa Marina Bizzia o svojem putovanju god. 1610 po Arbanaskoj i Staroj Srbiji", *Starine. Jugoslavenska Akademija Znanosti i umjetnosti* 20 (1888), p. 51-156.
- Bon, Ottaviano, "Relazione del nobile homo ser Ottaviano Bon, ritornato dal baillaggio di Costantinopoli, letta nell'eccellentissimo Senato a IX giugno MDCIX", dans *Relazioni di ambasciatori veneti al senato. Vol. XIV. Relazioni inedite (1512-1789)*, éd. Maria Pia Pedani-Fabris, Padoue 1996, p. 479-523.
- , "Massime essenziali dell'Impero ottomano dal Bailo Ottaviano Bon," dans *Le Relazioni degli Stati europei lette al Senato dagli ambasciatori veneziani nel secolo decimosettimo - Turchia*, éd. Nicolò Barozzi et Guglielmo Berchet, Venise 1871, p. 116-124.
- , *Relazione del Serraglio dell'imperatore de' Turchi*, Venise 1684.
- Braude, Benjamin et Bernard Lewis (éds.), *Christians and Jews in the Ottoman Empire. The Functioning of a Plural Society* 1-2, New York/Londres 1982.
- Cohen, Amnon, *Jewish Life under Islam: Jerusalem in the sixteenth century*, Cambridge, Mass./Londres 1984.
- Dalleggio d'Alessio, Eugène, "La communauté latine de Constantinople au lendemain de la conquête ottomane", *Échos d'Orient* 36 (1937), p. 309-317.
- Desaive, Dilek, "Les documents en ottoman des fonds des archives du baile à Constantinople", *Turcica* 33 (2001), p. 369-377.
- Dizionario biografico degli Italiani* 1-70. General Editor: Alberto M. Ghisalberti, Rome 1960-2007.
- Düzdağ, E., *Şeyhülislâm Ebussuûd Efendi Fetvaları: 16. Asır Türk Hayatı*, Istanbul 1983.
- Džaja, S.M., *Konfessionalität und Nationalität Bosniens und der Herzegowina. Vor-emanzipatorische Phase 1463-1804*, Munich 1984.
- The Encyclopaedia of Islam*. New Edition 1-11, Leiden 1960-2004.
- Farlato, Daniele, *Illyrici sacri tomus septimus*, Venise 1817.
- Frazer, Charles A., *Catholics and Sultans: The Church and the Ottoman Empire, 1453-1923*, Londres 1983.
- Gök, Nedjet, "An introduction to the Berat in Ottoman Diplomacy", *Bulgarian Historical Review* 3-4 (2001), p. 141-150.
- Goodwin, Godfrey (éd.), *The Sultan's Seraglio. An Intimate Portrait of Life at the Ottoman Court. From the Seventeenth-Century Edition of John Withers (1625, 1650)*, Londres 1996.
- Heyberger, Bernard, *Les chrétiens du Proche-Orient au temps de la Réforme catholique (Syrie, Liban, Palestine, XVII^e-XVIII^e siècles)*, Rome 1994.

- Hofmann, G., *Vescovadi cattolici della Grecia. III Syros*, Rome 1937.
- İnalçık, Halil, "Ottoman Archival Materials on *Millet*s", dans *Christians and Jews in the Ottoman Empire. The Functioning of a Plural Society* 1-2, éd. Benjamin Braude et Bernard Lewis, New York/Londres 1982, v. 1, p. 447-448.
- , "Ottoman Galata, 1453-1553", dans *Première rencontre internationale sur l'Empire ottoman et la Turquie moderne, Paris, 18-22 janvier 1985: I. Recherches sur la ville ottomane: La cas du quartier de Galata. II. La vie politique, économique et socio-culturelle de l'Empire ottoman à l'époque jeune-turque*, éd. Edhem Eldem, Paris/Istanbul 1991, p. 17-116.
- Jačov, Marko, *I Balcani tra Impero ottomano e potenze europee (sec. XVI e XVII). Il ruolo della diplomazia pontificia*, Cosenza 1997.
- Jennings, Ronald C., *Christians and Muslim in Ottoman Cyprus and the Mediterranean World, 1571-1640*, New York/Londres 1993.
- Kabrda, Josef, *Le système fiscal de l'église orthodoxe dans l'Empire ottoman*, Brno 1969.
- Mantran, Robert, "Foreign Merchants and the Minorities in Istanbul during the Sixteenth and Seventeenth Centuries", dans *Christians and Jews in the Ottoman Empire. The Functioning of a Plural Society* 1-2, éd. Benjamin Braude et Bernard Lewis, New York/Londres 1982, v. 1, p. 127-137.
- Marmara, Rinaldo, "Comptes rendus du cimetière latin de Constantinople: Une source inconnue pour l'histoire de la latinité", *Journal asiatique* 291 (2003), p. 221-247.
- , *Pancaldi. Quartier levantin du XIXe siècle*, Istanbul, 2004.
- , *Le registre du bague de Constantinople*, Montpellier 2004.
- Masters, Bruce, *Christians and Jews in the Ottoman Arab World: The Roots of Sectarianism*, Cambridge 2001.
- Matteucci, Gualberto, *La missione francescana, II. Il suo organizzarsi e fecondo apostolato sotto i Turchi (1585-1704)*, Florence 1975.
- Metzler, Josef (éd.), *Sacrae Congregationis de Propaganda Fide Memoria Rerum. 350 ans au service des missions. 1622-1972*, Rome/Fribourg/Vienne 1971-1973.
- Pandžic', Bazilije, "L'opera della S. Congregazione per le popolazioni della Penisola Balcanica centrale", dans *Sacrae Congregationis de Propaganda Fide Memoria Rerum. 350 ans au service des missions. 1622-1972*, éd. J. Metzler, Rome/Fribourg/Vienne 1971-1973, p. 292-315.
- Pétridès, Sophrone, "Le vénérable Jean-André Carga, évêque latin de Syra (1560-1617)", *Revue de l'Orient Chrétien* 5 (1900), p. 407-422.
- Petrocchi, Massimo, *La politica della Santa Sede di fronte all'invasione ottomana, 1444-1718*, Naples 1955.
- Pinzani, Francesco Luigi, *Vita del venerabile Monsignore Giovanni Andrea Carga di Sandaniele, vescovo e martire di Sira*, Sandaniele 1855.
- Poumarède, Géraud, *Pour en finir avec la Croisade*, Paris 2004.

- Rycaut, Paul, *The present state of the Greek and Armenian churches, anno Christi 1678*, Londres 1679.
- Saii, C., *Notice historique sur la communauté latine ottomane*, Constantinople 1908.
- Skendi, Stravo, *Religion in Albania during Ottoman Rule*, Balkan Cultural Studies, Boulder, CO 1988.
- Slot, B.J., *Archipelagus Turbatus. Les Cyclades entre colonisation latine et occupation ottomane c.1500-1718* 1-2, Istanbul 1982.
- Stadtmüller, Georg, “Die Visitationsreise des Erzbischofs Marino Bizzi”, dans *Ser-ta Monacensia*, éd. Hans Joachim Kissling, Leiden 1952, p. 184-199.
- Türkiye Diyanet Vakfı İslâm Ansiklopedisi* 1-, Istanbul 1988-.
- Vatin, Nicolas, “Note préliminaire au catalogue du fonds ottoman des archives du monastère de Saint-Jean à Patmos”, *Turcica* 33 (2001), p. 333-337.
- Zmajevich, Vincenzo, “Notizie Universali dello stato di Albania, e dell’operato da Monsig.^r Vincenzo Zmaievich Arcivescovo di Antivari Visitatore Apostolico dell’Albania”, dans *Quellen und Materialien zur Albanischen Geschichte im 17. und 18. Jahrhundert*, éd. Peter Bartl, Munich 1979, p. 3-169.